

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : ENZYBREW L
 Code du produit : LIQ1665
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|---|-------------------------------|------------------|-------------|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique.
 EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|-------|---|
| Alcools, C12-C14, étoxylés, propoxylés | (N° CAS) 68439-51-0 (N° CE) 931-986-9 | 1 - 5 | Aquatic Chronic 3, H412 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Premiers soins après inhalation | : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation | : Toux. Essoufflement. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Rougeurs, douleur. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. |
| Symptômes/effets après ingestion | : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Troubles gastro-intestinaux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Danger d'incendie | : Non inflammable. |
| Danger d'explosion | : Le produit n'est pas explosif. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO ₂). |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu. |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| Mesures générales | : Assurer une ventilation appropriée. |
|-------------------|---------------------------------------|

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Protection individuelle. Voir section 8. |
| Procédures d'urgence | : Évacuer la zone. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Protection individuelle. Voir section 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence | : Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Rincer abondamment à l'eau. |
| Autres informations | : Les épandages peuvent être glissants. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Prévoir une cuvette de retenue.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Température de stockage : 4 - 25 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. de même nature que celui d'origine.
- Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Glycerol (56-81-5) | | |
|-------------------------|-----------------------------------|--|
| Belgique | Nom local | Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel) |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 10 mg/m ³ |
| subtilysine (9014-01-1) | | |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 0,00006 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Équipement de protection individuelle:

Gants isolants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. (EN 134)

Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre A/P2

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|------------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Jaune. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : non déterminé |
| pH | : 9 - 10 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Le produit n'a pas été testé |
| Point de fusion | : Le produit n'a pas été testé |
| Point de congélation | : Le produit n'a pas été testé |
| Point d'ébullition | : Le produit n'a pas été testé |
| Point d'éclair | : Le produit n'a pas été testé |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Le produit n'a pas été testé |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Le produit n'a pas été testé |
| Densité relative | : 1 - 1,1 |
| Solubilité | : Produit très soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Le produit n'a pas été testé |
| Viscosité, cinématique | : Le produit n'a pas été testé |
| Viscosité, dynamique | : Le produit n'a pas été testé |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non applicable. |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Alcools, C12-C14, étoxylés, propoxylés (68439-51-0)

| | |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 9 - 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 9 - 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Alcools, C12-C14, étoxylés, propoxylés (68439-51-0)

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 1 - 10 mg/l (Desmodesmus subspicatus) |
|----------------|---------------------------------------|

| | |
|----------------|-----------------------------|
| CE50 Daphnie 1 | 1 - 10 mg/l (Daphnia magna) |
|----------------|-----------------------------|

| | |
|------------------|------------------------------|
| EC50 72h algae 1 | 1 - 10 mg/l (Leuciscus idus) |
|------------------|------------------------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C12-C14, étoxylés, propoxylés (68439-51-0)

| | |
|----------------|--------------------------|
| Biodégradation | 70 % (méthode OCDE 301A) |
|----------------|--------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ENZYBREW L

| | |
|---------|------------------------------|
| Log Pow | Le produit n'a pas été testé |
|---------|------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer en centre de traitement agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

Ecologie - déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

Code HP : H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.

Code R/ Code D : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant | % |
|--|-----|
| polycarboxylates, agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques | <5% |
| enzymes | |

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|-------------------|--------------|-----------|
| | Date d'émission | Modifié | |
| | Date de révision | Ajouté | |
| | Remplace la fiche | Ajouté | |

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

ENZYBREW L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--------|--|
| EUH208 | Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit